

## Réaction au courrier du CRPMEM Languedoc-Roussillon

Dans un courrier du 7 octobre 2011 diffusé très largement, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM-LR) alerte sur le risque de contamination des lagunes littorales régionales par les PCB de la ressource Rhône amenée par Aqua Domitia, qui induirait des impacts désastreux pour les activités de pêche. En conséquence, il demande l'abandon du projet Aqua Domitia.

En cette période difficile, où les pêcheurs sont fragilisés, la Région a souhaité répondre dans les meilleurs délais aux interrogations légitimes posées par les pêcheurs. La Région Languedoc-Roussillon et BRL tiennent ainsi à réagir à cette position forte en apportant des précisions qui permettront de dissiper les craintes du CRPMEM-LR.

Le projet Aqua Domitia ne prévoit pas d'alimenter les étangs avec de l'eau du Rhône. Il est prévu de prolonger jusqu'à Béziers les ouvrages qui amènent l'eau du Rhône actuellement jusqu'à Montpellier. Cette eau sera destinée à répondre aux usages d'irrigation et de potabilisation. Elle ne se retrouvera pas dans les étangs du littoral Languedocien.

L'eau du Rhône distribuée par BRL ne présente pas de risque PCB. L'eau du Rhône amenée par BRL est effectivement très pauvre en PCB, et ce pour deux raisons. D'une part, les PCB ne sont pratiquement pas solubles dans l'eau et sont donc présents surtout dans les sédiments et les matières en suspension du Rhône. D'autre part, les matières en suspension qui pénètrent dans le réseau BRL au niveau de la prise d'eau au Rhône décantent de façon naturelle tout au long des canaux BRL.

Les analyses d'eau effectuées par des laboratoires indépendants montrent que l'eau potable produite à partir de l'eau du Rhône et distribuée par BRL est exempte de PCB, et que l'eau d'irrigation distribuée par BRL à partir du Rhône en apporte des quantités infimes.

L'irrigation avec de l'eau du Rhône BRL est pratiquée depuis plus de 50 ans. Les suivis n'ont à ce jour jamais relevé de cas de pollution des sols résultant de cet apport d'eau. Ils indiquent aussi que, sur la base d'une irrigation annuelle de 5000 m<sup>3</sup>/ha/an, qui représente une dose élevée par rapport aux pratiques du Languedoc-Roussillon, l'apport en PCB par l'eau du Rhône BRL est 200 à 600 fois inférieur à la limite autorisée par la réglementation sur les épandages agricoles.

**Il n'y a donc aucun risque que les PCB, charriés par les matières en suspension du Rhône et très peu pénétrant dans le réseau BRL, puissent se retrouver dans les lagunes du Languedoc-Roussillon.**

On peut aussi citer l'exemple du Lez, fleuve côtier traversant Montpellier : son débit d'étiage est soutenu depuis plus de 10 ans par de l'eau du Rhône, et malgré cela, aucune pollution n'a été détectée à ce jour, ainsi que celui du canal du Rhône à Sète qui depuis 2 siècles transfère des volumes d'eau du Rhône vers les étangs littoraux sans commune mesure avec ceux d'Aqua Domitia.

Il faut d'ailleurs être conscient que la pollution aux PCB dans la région ne concerne malheureusement pas que le Rhône, et qu'elle est déjà présente sur des secteurs du Languedoc-Roussillon qui sont vierges de tout apport d'eau du Rhône. Il a par exemple été passé un arrêté préfectoral dans les Pyrénées Orientales, le 26 novembre 2010, interdisant la pêche de poissons en vue de leur consommation et commercialisation dans le fleuve Têt, entre l'embouchure et le passage à gué de Saint Féliu d'Avall.

Plus que jamais, la Région est vigilante et travaille à l'amélioration de la qualité de l'eau aux cotés des pêcheurs. Dans ce cadre, la question des PCB est un vrai problème qui doit relever d'une réflexion globale sur tous les bassins versants, mais sans aucune relation avec le projet Aqua Domitia.